



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20200106_01

Séance du 6 janvier 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :
30 décembre 2019

**Date d'affichage
du compte rendu :**
13 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le six janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater
des dépenses d'investissement avant le vote
du budget primitif 2020**

Lorsque que le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Selon ce principe, M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, l'autorisation suivante :

- Montant maximum total autorisé :
25 % de 458 006,02 € (BP+DM) = 114 501,51 €

Dépenses d'investissement en 2019

Ch.	Intitulé du chapitre	BP 2019	RAR 2018	DM 2019	Total 2019
c/20	Immo. incorporelles	8 000,00 €	1 600,00 €	-	9 600,00 €
c/204	Subv. d'équip ¹ versées	18 900,00 €	-	25 000,00 €	43 900,00 €
c/21	Immo. corporelles	288 240,00 €	195 400,00 €	- 3 000,00 €	480 640,00 €
c/23	Immo. en cours	145 866,02 €	-	- 25 000,00 €	120 866,02 €
Total		461 006,02 €	197 000,00 €	- 3 000,00 €	

- Dépenses d'investissement autorisées par compte avant le vote du BP 2020 :

Compte	Intitulé	Montant
c/2051	Concessions et droits divers	1 000,00 €
c/2112	Terrains de voirie	2 000,00 €
c/2117	Bois et forêts	10 000,00 €
c/21311	Hôtel de ville	5 000,00 €
c/21316	Équipements de cimetière	20 000,00 €
c/21318	Autres bâtiments publics	10 000,00 €
c/2132	Immeubles de rapport	5 000,00 €
c/2151	Réseaux de voirie	35 501,51 €
c/2152	Installations de voirie	3 000,00 €
c/21538	Autres réseaux	10 000,00 €
c/2183	Matériel de bureau	13 000,00 €
		114 501,51 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE